



## LOJ'IN

### MISSION :

Le dispositif LOJ'IN s'inscrit dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un appui destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. LOJ'IN propose différentes modalités de logement et d'accompagnement selon l'autonomie de chaque jeune. L'accompagnement proposé facilite l'accès et le maintien au logement et favorise l'insertion sociale et professionnelle dans une logique de progression personnelle.

### IMPLANTATION / CAPACITÉ :

LOJ'IN propose 5 types de logement et accompagnement sur le territoire de Saône-et-Loire, pour une capacité de 20 places, dont **14 gérées par l'association Le Pont**.

### Hébergement :

- **Semi-collectif :**
  - Espace Saint-Exupéry à Autun : 6 places (3 à compter de 2026)
  - Résidence Jeunes Actifs à Chalon-sur-Saône : 5 places (depuis octobre 2025)
  - **Association Le Pont au Creusot : 1 studio (dans les locaux de la Pension de Famille)**
- **Hébergement diffus :**
  - **Association Le Pont :**
    - **Mâcon : 2 studios**
    - **Le Creusot : 1 T2 et 1 studio**
    - **Montceau-les-Mines : 1 T2 et 1 studio**

### Logement en Intermédiation Locative :

Association Le Pont à Mâcon : 3 mesures

### Accompagnement hors les murs :

Association Le Pont sur le Mâconnais : 4 mesures

### FINANCEMENT :

Cofinancement entre le Conseil Départemental et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Saône-et-Loire ainsi que le Fonds Social Européen depuis septembre 2024.

## Données quantitatives

Modalités d'accueil	Nombre de personnes accueillies					
	2025		2024	2023	2022	Sept à Déc 2021
	Mâcon	Creusot / M-I-M				
Hébergement semi-collectif	/	1	1	3	4	/
Hébergement diffus	3	8	8	7	2	/
Sous location IML	3	/	4	3	2	3
Accompagnement hors les murs	8	/	6	6	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>		19	19	12	4

Au total, ce sont **23 jeunes qui ont été pris en charge en 2025** (9 sur Le Creusot / Montceau -les-Mines et 14 sur le Mâconnais). L'activité est donc en hausse par rapport à 2024.

Prescripteurs	Structures ASE	SPIP	Mission Locale	ASI DJM	Autres	Orientations totales
2025	6	/	1	1	2	10
2024	1	/	/	2	3	6
2023	3	/	1	0	5	9
2022	3	0	4	2	3	12
2021 (de sept. à déc.)	/	/	/	/	/	/

Concernant les 10 nouvelles orientations sur l'année 2025, nous observons une reprise des demandes de jeunes en provenance des structures de la protection de l'enfance (60 % des orientations).

Les prescripteurs "Autres" sont essentiellement les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO) de Montceau-les-Mines et Le Creusot.

### Typologie du public :

Sexe	Hommes	Femmes
2025	13	10
2024	10	9
2023	13	6
2022	8	4
2021 (de sept. à déc.)	4	/

Âge	Moins de 20 ans	De 20 à 25 ans
2025	7	16
2024	4	15
2023	8	11
2022	5	7
2021	3	1

Composition familiale	Isolés	En couple	Famille monoparentale
2025	23	/	/
2024	19	/	/
2023	18	0	1
2022	11	0	1
2021	4	/	/

La répartition par sexe est sensiblement la même qu'en 2024. 56,52% du public accompagné sont des jeunes hommes.

Les jeunes de moins de 20 ans sont en légère augmentation passant de 21 à 30,43 % en 2025.

La composition familiale reste identique à l'année précédente avec 100 % d'isolés.

Niveaux d'études	Sans qualification	CAP / BEP	BAC	Post BAC
2025	10	12	1	/
2024	7	10	2	/
2023	11	4	3	1
2022	6	3	3	0
2021 (de sept. à déc.)	/	3	1	/

En 2025, plus de la moitié des jeunes accompagnés étaient titulaires d'un CAP/BEP ou en cours d'apprentissage et 43 % étaient sans qualification, soit sensiblement les mêmes proportions qu'en 2024.

Nature des ressources*	Indemnité service civique	Contrat Engagement jeunes	CDDI	Prime activité	ASS/ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
<b>2025</b>	1	/	6	/	1	1	1	14	1
2024	/	1	/	3	2	/	2	12	1
2023	1	0	2	1	3	0	1	11	4
2022	/	2	1	4	2	0	1	6	1
2021 (de sept. à déc.)	/	/	/	/	1	/	/	3	/

\*Les ressources peuvent être cumulatives et/ou différentes au cours de la prise en charge.

**86,95 % des jeunes ont perçu un salaire** au cours de leur prise en charge (contrat de travail, d'apprentissage, CDDI), majoritairement dans des secteurs d'activité en tension tels que la restauration, le bâtiment ainsi que dans le nettoyage et la vente.

Actions d'accompagnement*	Ouverture de droits	Gestion administrative et budgétaire	Écoute	Santé	Mobilité	Logement / Hébergement	Insertion Professionnelle
<b>2025</b>	19	23	23	7	10	23	8
2024	13	17	18	9	9	19	6
2023	8	19	19	11	11	19	10
2022	8	10	12	9	9	12	11
2021 (de sept. à déc.)	4	4	4	1	4	4	2

\*Plusieurs accompagnements cumulatifs pour chaque jeune

En 2025, l'accompagnement des jeunes se concentre sur plusieurs domaines clés avec des résultats significatifs :

- **Logement / Hébergement** (23 actions) : étant la porte d'entrée sur le dispositif LOJ'IN, il est donc normal que tous les jeunes aient un besoin soutenu d'accompagnement sur cette thématique ;
- **Écoute** (23 actions) : nous pouvons constater le besoin accru d'accompagnement psychologique et émotionnel, probablement en lien avec les défis personnels que rencontrent les jeunes à ce stade de leur parcours. Ils sont également souvent très isolés sans réseau familial et amical ;
- **Ouverture de droits** (19 actions) et **Gestion administrative et budgétaire** (23 actions) : ces domaines restent largement soutenus et essentiels pour garantir l'indépendance ;
- **Santé** (7 actions) : l'accompagnement en matière de santé reste faible par rapport à d'autres axes de travail engagés, néanmoins il est non négligeable. S'il peut signifier une prise en charge sanitaire satisfaisante, il traduit peut être aussi l'incapacité à penser sa santé, qui ne serait pas une priorité pour ces jeunes.
- À Mâcon, la professionnelle a dû renforcer son accompagnement vis-à-vis de deux jeunes en souffrance psychique, avec des passages à l'acte de type tentatives de suicide ;
- **Insertion professionnelle** (8 actions) : l'accompagnement reste minoritaire du fait que la majorité des jeunes est en cours d'emploi ou d'apprentissage ;
- Sur le secteur de Mâcon, les jeunes pris en charge sur l'IML ou le hors les murs ont des situations plutôt stabilisées au niveau des ressources et de l'insertion professionnelle, prérequis pour accéder au logement autonome ou adapté ;
- **Mobilité** (10 actions).

Mobilité*	Permis	Voiture	Deux roues (scooter, trottinettes)	Transports en commun	Déplacement à pieds	Difficultés de mobilité
2025	1	1	12	5	8	4
2024	1	1	8	2	7	4
2023	2	0	7	1	10	0
2022	1	1	4	5	2	0
2021 (De sept. à déc.)	/	/	4	/	/	/

\* Plusieurs réponses cumulatives possibles

Comme l'année précédente, la majorité des jeunes se déplace en deux roues (trottinettes essentiellement) ou à pied.

Sur Mâcon, 70 % des jeunes ont une trottinette ou un deux roues. Et 7 jeunes sont dans une démarche pour accéder au permis de conduire, 4 ont déjà le code de la route. La majorité finance une partie du permis grâce à son compte de formation (CPF). Cette année, un jeune est entré sur le dispositif avec le permis et un véhicule.

La question de la mobilité est plus problématique sur le secteur de Le Creusot / Montceau-les-Mines, où les jeunes se déplacent majoritairement à pied. Les réseaux de transports ne correspondent pas toujours aux besoins en termes de fréquence et d'horaires et les jeunes n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour investir dans une trottinette ou un scooter. Toutefois, tous les jeunes sont inscrits au code de la route, sans passer par des auto-écoles. Un seul jeune a débuté les leçons de conduite mais a tout interrompu en cours d'année.

Durée moyenne de prise en charge (En mois)	Hébergement semi-collectif	Hébergement diffus	IML	Hors les murs
2025	19	21	25	9,80
2024		16	14,50	19,50

La durée moyenne globale de prise en charge est de 18,70 mois.

Au total, **14 sorties** recensées sur l'année.

#### Sur Mâcon : 8 sorties

- Hébergement diffus : 2 sorties
  - Une jeune femme est sortie sur un logement IML au CLLAJ ;
  - Une autre est partie vivre chez un tiers, l'intervenante LOJ'IN a rencontré des difficultés à décliner son accompagnement, l'adhésion étant très limitée et le respect du cadre difficilement tenu.
- IML : 1 sortie sans glissement de bail qui n'a pas pu se mettre en œuvre du fait des dettes, d'une occupation inadaptée du logement et de la non-adhésion à l'accompagnement. Cette jeune est retournée vivre chez l'un de ses parents.
- Hors les murs : 5 sorties
  - 3 jeunes n'ont pas nécessité de relais avec des partenaires extérieurs, avec la possibilité de saisir le service de suite si besoin ;
  - Un accompagnement s'est arrêté du fait du non-investissement du jeune ;
  - Un accompagnement n'avait pas vocation à durer, puisqu'il s'agissait d'une évaluation ponctuelle de l'autonomie en logement.

## **Sur le secteur Le Creusot/ Montceau-les-Mines :**

- Hébergement semi collectif : 1 sortie vers un logement autonome avec un accompagnement ASI.
- Hébergement diffus : 5 sorties
  - 3 accès au logement autonome dont 2 avec la mise en place de mesures AVDL, la troisième, totalement autonome, ne nécessitait pas d'accompagnement complémentaire ;
  - 1 sortie pour un hébergement en CHRS sur une place dédiée Violences Intra Familiales, suite à des menaces reçues à son domicile ;
  - 1 départ sur Chalon-sur-Saône sans solution d'hébergement connue.

Dans l'ensemble, 70 % des sorties sont dites "positives" permettant l'accès à une autonomie supérieure par rapport à la situation initiale, à l'entrée sur le dispositif LOJ'IN.

La fin d'un accompagnement dépend souvent de plusieurs facteurs : l'attente d'une entrée sur un autre dispositif d'accompagnement, l'attribution d'un logement, la mobilisation du jeune tout au long de la prise en charge.

## **Données qualitatives**

### **Faits marquants / activités spécifiques :**

#### **Simplification des modalités d'accompagnement :**

En 2025, LOJ'IN a engagé un travail de clarification de son offre afin d'en améliorer la lisibilité et la cohérence. Les différents types de logements et d'accompagnements ont été regroupés autour de trois modes d'entrée clairement identifiés : Hébergement, Intermédiation Locative (IML) et hors-les-murs. Cette simplification facilite l'orientation des jeunes, renforce la compréhension du dispositif par les partenaires et soutient une meilleure articulation des parcours.

#### **Réactualisation du règlement intérieur :**

Un travail approfondi de révision du règlement intérieur a été mené au cours de l'année. Le nouveau règlement de LOJ'IN, validé en commission permanente du 4 juillet 2025, actualise le cadre d'intervention du dispositif. Il vient préciser les droits et devoirs des jeunes accompagnés et consolide les règles de fonctionnement, en cohérence avec les évolutions du public et des modalités d'accompagnement.

#### **Mise en place de la participation financière des jeunes hébergés :**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une participation financière a été instaurée pour les jeunes hébergés présents à cette date, à hauteur de 10 % de leurs revenus. Cette mesure s'inscrit dans une démarche éducative visant à favoriser la responsabilisation, l'apprentissage de la gestion budgétaire et la préparation à l'autonomie.

#### **Travail sur les outils du dispositif :**

Afin de simplifier les différents outils mis à disposition pour le suivi des jeunes, une séance de travail entre les professionnelles de LOJ'IN et la chargée de projet du dispositif au Conseil Départemental 71, a permis de mettre à jour le diagnostic et le document d'engagements réciproques.

#### **Appropriation des exigences liées au financement européen :**

L'année 2025 a également été marquée par un important travail d'appropriation des exigences liées au co-financement par le Fonds Social Européen (FSE). Les professionnelles ont intégré les attendus en matière de traçabilité, de production des livrables et de formalisation des actions, renforçant ainsi la rigueur administrative et la structuration des pratiques.

## **Poursuite du développement du Pôle Jeunes :**

Le développement du Pôle Jeunes au sein de l'association Le Pont s'est poursuivi en 2025. Des temps collectifs mensuels ont été instaurés afin de favoriser la dynamique de groupe et l'expression des jeunes : pique-nique, barbecue, bowling, cinéma, soirée crêpe. Ils sont dans l'ensemble satisfaits de ces temps même s'il n'est pas toujours évident de les mobiliser sur l'extérieur.

Par ailleurs, la professionnelle de LOJ'IN intervient désormais en co-référence auprès de jeunes du Dispositif Jeunes Majeurs (DJM), consolidant le travail en commun et la continuité des accompagnements.

## **Projet mobilité à destination des jeunes accompagnés :**

Dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, un travail avec les équipes a été mené pour construire un projet relatif à la mobilité des jeunes (achat de trottinettes électriques sur les différents sites pour permettre une mise à disposition et ainsi faciliter les démarches d'insertion sociale et professionnelle). Néanmoins, le projet n'a pas pu être déposé, du fait qu'il n'était pas directement porté par des jeunes à destination d'autres jeunes.

## **Évolution et diversification de l'offre de logements :**

Dans une logique d'adaptation de l'offre aux besoins des territoires, des places ont été ouvertes en octobre 2025 à la Résidence Jeunes Actifs de Chalon-sur-Saône, tandis que l'Espace Saint-Ex réduit le volume de son dispositif sur Autun, programmé à début 2026.

## **Service de suite :**

Au cours de l'année 2025, 6 jeunes ont sollicité ce service (3 à Mâcon et 3 à Le Creusot / Montceau-les-Mines), demandes ponctuelles liées majoritairement à des démarches administratives (impôts, titre de séjour...).

## **Actions collectives :**

**Sur le secteur Le Creusot / Montceau-les-Mines**, en lien avec d'autres services de l'association, une action "Sport et Culture" a été renouvelée en 2025, pour lutter contre l'exclusion sociale et travailler sur les compétences psycho sociales de chacun :

- Permettre à chaque individu de se dépasser et de développer des compétences ;
- Développer l'estime de soi et la confiance en soi ;
- Prendre des initiatives ;
- Respecter un cadre et permettre sa transposition dans des relations professionnelles futures ;
- Créer des liens sociaux et l'entraide entre les participants d'âges différents.

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques ainsi que l'expression citoyenne sont des moyens structurants qui contribuent à améliorer l'image des personnes précaires et à leur émancipation.

4 jeunes ont participé à cette action.

**Sur le secteur de Mâcon**, en s'appuyant sur la notion du pouvoir d'agir, la participation au collectif "Des Nous et Vous" est proposée aux jeunes du dispositif LOJ'IN, dans une logique de mise en action et de reprise de confiance en soi, en étant acteur au sein du collectif et dans ses propres choix.

En 2025, 2 jeunes ont fait partie du collectif, souvent mobilisés lors de temps forts : repas partagés et sorties sur l'extérieur, ils ont pu témoigner de leur satisfaction à y participer.

En lien avec les autres services de l'association, des séances hebdomadaires de préparation au code de la route sont mises en place. Cependant, cette année aucun jeune du LOJ'IN a pu y participer, du fait notamment des horaires. Pour autant, la professionnelle continue de participer à l'animation de cet atelier une fois par mois.

## Rencontres partenariales :

Plusieurs temps d'échanges ont été initiés en 2025 :

- **Territoire Nord** : avec le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) pour les moins de 25 ans des Papillons Blancs, l'ASEF, la Mission Locale du Creusot, le CCAS de Montceau-les Mines et Le phare de l'enfance.
- **Mâcon** : avec le service prévention de la Sauvegarde 71 et les différents services de la protection de l'enfance, lors d'un atelier sur l'autonomie des jeunes à la sortie de l'ASEF.

Du côté des professionnelles, pour améliorer la prise en charge des jeunes et étayer leur pratique, elles ont participé à plusieurs journées de formation :

- Addictions ;
- Gestion de la dynamique de groupe ;
- Pouvoir d'agir ;
- Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ;

Et aussi un temps de sensibilisation sur la justice restaurative et à divers Webinaires sur les thématiques suivantes : expulsion locative, logement des jeunes, addictions, VIF.

## Difficultés repérées :

### Une mise en œuvre complexe de la participation financière :

La mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'une participation financière à hauteur de 10 % des ressources pour les jeunes hébergés, bien qu'inscrite dans une visée éducative, s'avère parfois complexe à mettre en œuvre. Certains jeunes manifestent des freins importants et des résistances à s'acquitter régulièrement de cette participation. Ces difficultés révèlent, pour une partie d'entre eux, une immaturité dans la gestion budgétaire, une faible capacité d'anticipation et une hiérarchisation des priorités encore fragile. Cette mesure, pensée comme un levier d'apprentissage vers l'autonomie, nécessite ainsi un accompagnement renforcé et un travail pédagogique constant autour du sens de la contribution et des réalités liées au logement.

### Une articulation délicate entre hébergement et accompagnement :

Dans le cadre de l'hébergement, l'accompagnement proposé par LOJ'IN intègre à la fois une mise à disposition d'un logement et un suivi éducatif global. Toutefois, le travail autour de l'occupation du logement et des aspects de gestion locative (respect du cadre, entretien, participation financière) peut parfois fragiliser la relation éducative. Certains jeunes peinent à percevoir que le logement et l'accompagnement constituent un tout indissociable, ce qui peut générer des tensions, la professionnelle agissant en tant que soutien néanmoins garante du cadre.

### Des fragilités psychiques importantes et un accès aux soins contraint :

La question de la santé mentale demeure un enjeu majeur. Nombre de jeunes accompagnés présentent des parcours marqués par des traumatismes et des ruptures, générant des souffrances psychiques significatives. Certains se trouvent dans le déni ou la minimisation de leurs difficultés, rendant l'adhésion à un accompagnement thérapeutique complexe. Pour ceux qui souhaitent engager une démarche de soin, l'accès aux dispositifs spécialisés reste particulièrement contraint (pénurie de médecins psychiatres, délais d'attente importants au Centre Médico Psychologique), ce qui peut freiner la prise en charge et retarder les évolutions attendues. Ces constats interrogent la capacité du dispositif à soutenir seul des situations relevant parfois de problématiques de santé mentale relativement lourdes.

### **La multiplicité des intervenants et les enjeux de coordination :**

Dans certaines situations, la pluralité d'acteurs impliqués (famille d'accueil, MDS, SAVS, par exemple) peut complexifier l'exercice des missions de la professionnelle. Pour autant, ces partenaires sont indispensables pour proposer un accompagnement global et adapté aux besoins du jeune. Leur complémentarité constitue une richesse, mais elle suppose un travail constant d'articulation et de coordination. En effet, lorsque les rôles et les périmètres d'intervention ne sont pas clairement identifiés, cela peut générer un manque de lisibilité pour le jeune, voire des injonctions paradoxales. Un effort partagé de clarification et de concertation est donc nécessaire afin de garantir la cohérence et la continuité de l'accompagnement.

### **La fin d'accompagnement : un moment particulièrement sensible :**

Le terme de l'accompagnement constitue une étape délicate pour des jeunes dont les parcours sont souvent marqués par des expériences d'abandon ou des attachements insécures. Cette échéance peut raviver des angoisses et des mécanismes défensifs. Elle nécessite une préparation progressive, un travail d'anticipation et une attention particulière à la manière dont la séparation est accompagnée, afin d'éviter qu'elle ne soit vécue comme une rupture supplémentaire plutôt qu'une étape vers l'autonomie.

Dans cette perspective, il est essentiel que la fin d'accompagnement ne soit pas pensée comme une clôture définitive, mais plus comme un temps inscrit dans une continuité possible, avec l'opportunité offerte aux jeunes sortis de saisir **le service de suite** et ainsi introduire une forme de permanence symbolique du lien, susceptible de sécuriser la prise d'autonomie.

### **Une temporalité complexe pour les situations en attente d'un accompagnement hors-les-murs :**

Majoritairement composées de jeunes encore en établissement et en attente d'une attribution de logement et afin d'anticiper l'entrée sur le dispositif, la professionnelle établit un lien en amont et réalise des points réguliers avec chaque jeune. Toutefois, ce travail préparatoire demeure peu visible et insuffisamment reconnu institutionnellement malgré la charge de travail et la mobilisation de temps professionnel, dans la mesure où le jeune n'est pas encore officiellement entré sur le dispositif.

De plus, les délais d'attribution des logements sociaux peuvent s'étendre sur plusieurs mois et générer des situations prolongées "en attente", sans perspective claire ni calendrier défini, possible source de frustration et d'incompréhension pour les jeunes comme pour les partenaires.

L'ensemble de ces difficultés met en lumière la complexité des parcours accompagnés et la nécessité d'un ajustement permanent des pratiques. Il souligne à la fois les enjeux d'autonomie, de santé psychique, de coordination partenariale et de temporalité institutionnelle, dans un contexte où l'accompagnement global proposé par LOJ'IN doit continuellement concilier cadre, soutien éducatif et adaptation aux réalités du territoire.

### **Événements indésirables et événements indésirables graves :**

Aucun événement indésirable et événement indésirable grave signalés en 2025.

### **Plainte et de réclamation :**

Aucune plainte et réclamation pour l'année 2025.

### Bilan des Perspectives 2025 :

La mise en place d'une participation aux frais d'hébergement pour les jeunes accueillis a été actée et mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En lien avec l'évolution du dispositif et après plusieurs années de fonctionnement, des groupes de travail entre le département de Saône-et-Loire et les opérateurs ont été organisés pour retravailler le règlement intérieur de LOJ'IN, validé en commission permanente courant de l'année 2025, ainsi que la mise à jour de certains autres documents : diagnostic, suivi d'activité.

Mis en place en septembre 2024, le service "hybride" dénommé Pôle Jeunes, regroupant les services DJM, ASI et LOJ'IN, s'est développé tout au long de l'année 2025, avec une appropriation progressive par les professionnels et les jeunes : temps collectifs, relais entre collègues, continuité de service, service de suite.

Sur les autres territoires que Mâcon, le maillage est rendu plus complexe du fait que les 3 services ne sont pas tous représentés.

Le co-financement de LOJ'IN par le Fonds Social Européen implique des changements dans les pratiques professionnelles et vis-à-vis du suivi des jeunes, notamment dans l'information transmise et les justificatifs à produire.

La présentation du dispositif aux partenaires a été effective avec plusieurs rencontres initiées au cours de l'année.

### Perspectives 2026

- Poursuivre la présentation du dispositif auprès des autres services Le Pont et les partenaires externes ;
- S'approprier les outils actualisés ;
- Développer le service de suite et affiner l'évaluation des besoins des jeunes.

Suite au départ de la chargée de projet du dispositif au Conseil départemental 71 en janvier 2026, une nouvelle coordination est à mettre en place avec son/sa futur(e) remplaçant(e).

Sur Le Creusot/Montceau-les-Mines : Créer des partenariats autour de la mobilité des jeunes, réelle problématique sur ce territoire et notamment pour l'insertion professionnelle.

A Mâcon : Poursuivre la dynamique collective du Pôle Jeunes avec des rencontres mensuelles à destination des jeunes, la mise en place d'ateliers réguliers à visée éducative et la promotion du pouvoir d'agir.

## LEXIQUE

<b>AAH :</b>	Allocation Adulte Handicapé
<b>ASE :</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>ASEF :</b>	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
<b>ASI :</b>	Accompagnement Social Individualisé
<b>AVDL :</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>CCAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDDI :</b>	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
<b>CHRS :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CLLAJ :</b>	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
<b>DJM :</b>	Dispositif Jeunes Majeurs
<b>IML :</b>	Intermédiation Locative
<b>MDS :</b>	Maison des Solidarités
<b>MLM :</b>	Montceau-les-Mines
<b>SAVS :</b>	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>SPIP :</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
<b>VIF :</b>	Violences Intra-Familiales